Lundi 22 août 2011 à 06h00 | Mis à jour le 22 août 2011 à 09h05 59 commentaire(s)
Par **THOMAS BROSSET**

Ils se plaignent de la maison de retraite

Trois familles se plaignent de dysfonctionne-ments à la Résidence d'automne où séjournent leurs parents. L'établissement parle de harcèlement des familles.

La Résidence d'automne à Ars. Un établissement moderne et confortable mais au cœur d'une polémique. PHOTO XAVIER LÉOTY

Partager
J'aime 36
1
Tweeter
Envoyer à un ami
Imprimer

«Négligence », « maltraitance passive » : ce sont les mots choisis par les familles de trois personnes âgées séjournant à la « Résidence d'automne » d'Ars-en-Ré pour qualifier l'attitude de l'établissement vis-à-vis de leurs parents : deux femmes de 90 et 93 ans, un homme de 97 ans. L'affaire est délicate. Elle oppose deux vérités supposées, celle des « plaignants » et celle de l'encadrement de la résidence qui s'estime « diffamée ».

Ce qui est sûr, c'est qu'un médecin de l'île de Ré a déposé un signalement auprès du procureur de la République. Le docteur Claude Rouquette a estimé de son devoir de praticien de saisir la justice sur la situation de Mme Thévenin, 90 ans, pour « manquements dans la distribution de médicaments, négligences non motivées ». Mais un signalement qui n'a, jusqu'alors, pas donné de suites.

Faisant partie du groupe Médica France, la Résidence d'automne est un Ehpad (1) moderne calme et spacieux pouvant accueillir jusqu'à 70 personnes près d'Ars-en-Ré.

La mère de Claude Thévenin y a été admise en avril 2010. « Un jour où je suis venu lui rendre visite de façon impromptue, on avait oublié de lui donner des médicaments. Une autre fois, elle n'avait pas mangé. Étourderie ? Manque de personnel ? Je l'ignore mais j'ai commencé à me plaindre régulièrement à la direction des conditions de suivi de ma mère et nos relations avec l'encadrement de la Résidence se sont détériorées. On m'a fait comprendre que mon attitude interventionniste agaçait le personnel au plus haut point et que c'est ma mère qui en pâtissait. Bref, que j'étais responsable de tout », raconte le créateur de l'ancien Arche de Noé, parc d'attraction de Saint-Clément.

Au point que le directeur régional de Médica France, Yann Bossé,

DES MAISONS MOINS GOURMANDES EN ENERGIE
Les Bâtisseurs d'Ici, constructeur traditionnel ou contemporain en Charente et Charente Maritime
www.batisseursdici.fr

MAISADOUR
MAISADOUR, le sens de la terre
www.maisadour.com

GLASSOLUTIONS SAINT-GOBAIN
Toutes les solutions verrières pour l'aménagement intérieur et les fenêtres.
www.glassolutions.fr

RACHAT DE CREDITS
Regroupez vos crédits avec j'emprunte Moins Cher. Simulation gratuite et sans engagement.
www.j-m-c.fr

RESTAURANT LA BOUCHERIE
Ouvert 7j/7. Spécialiste de la viande et plats terroirs. Carte automne-hiver. Midi semaine:9,80 €
www.la-boucherie.fr

Les + Lus | Commentés | Envoyés

1 L'ancien rugbyman de Bergerac Saïd Dadioui est mort après s'être immolé par le feu 32
2 Neige et verglas : fin de la vigilance orange dans le Sud-Ouest 18
3 Nouveau permis de conduire : tout ce qui va changer 49
4 Algérie : Yann Desjeux, l'otage originaire du Pays basque, tué vendredi 52
5 Photo insolite : "cascade" dans les rues de Bordeaux 27

Associations
Rechercher le nom de l'association
association des Insuffisants Rénaux du Poitou-Charentes
Association créée en 1978 par des malades au service des malades en insuffisance rénale....
Toutes les associations du Sud-Ouest

décide de convoquer en urgence le Conseil de vie sociale de l'établissement le 22 juin dernier pour envisager la « rupture de contrat de séjour » de Mme Thévenin. En clair l'exclusion.

« Il s'agit ni plus ni moins que d'une campagne de dénigrement de M. Thévenin. Il a d'ailleurs porté plainte contre nous auprès du Conseil général et de la DDASS (2) et a perdu son procès. Sa mère est quelqu'un d'adorable. Mais le climat est devenu délétère par la faute de M. Thévenin. Il avait d'ailleurs tout loisir de placer sa maman dans un autre établissement s'il n'était pas content du nôtre. Pourquoi ne l'a t-il pas fait ? Entamer une rupture de contrat de séjour est quelque chose d'extrêmement rare. C'est une décision que nous avons prise à contrecœur. Mais c'était la seule solution », explique Yann Bossé.

Bassin fêlé depuis un mois

« Cela pourrait même être considéré comme un acte de maltraitance », note Jean Abbad, président d'Allô Maltraitance 86 dans un courrier à Médica France. L'association (2) a été contactée par Claude Thévenin et Anne-Marie Chesneau. Cette dernière considère également que sa mère, Marie-Thérèse Perroud, n'a pas reçu l'attention et les soins qu'elle était en droit d'attendre de la Résidence d'automne : « Elle se plaignait du personnel. Au début, j'ai pensé que cela venait d'elle. Qu'elle voulait se faire plaindre. Puis j'ai constaté par moi même qu'on ne lui donnait pas toujours ses médicaments. Un jour, elle a fait une chute. Personne ne nous l'a dit alors que cela doit être consigné sur un cahier prévu pour ça. Elle a du être hospitalisée quelques semaines plus tard alors qu'elle était complètement déshydratée et pesait 39 kilos. C'est alors que le médecin de l'hôpital a constaté que son bassin était fêlé depuis un bon mois », raconte Mme Chesneau en précisant que la direction lui avait également fait savoir que la porte était ouverte si elle n'était pas contente des prestations de la résidence d'Automne.

« Faux, affirme Yann Bossé. Nous n'avons jamais envisagé de mettre un terme au séjour dans notre établissement de la mère de Mme Chesneau. Je pense que cette dernière s'est fait monter la tête par M. Thévenin pour nous nuire ».

Troisième cas : celui de Paul Schram, un citoyen belge très handicapé, décédé samedi à l'hôpital. « Tant qu'il était lucide, il a tenu un cahier journalier. Ce qu'il y raconte est effrayant. Il n'aurait pas eu une seule douche depuis son arrivée il y a un an et demi », insiste Claude Thévenin. Nancy Vander Eyken, l'ex-épouse de M. Schram et personne de secours, selon l'expression consacrée, a également écrit à l'Agence régionale de santé (ARS) pour se plaindre du « manque absolu de soins » dont souffrait le résidant.

Alertée par les familles et par Alma 86, l'ARS a donc effectué une visite impromptue dans l'établissement mais n'a rien constaté d'anormal.

« Dans un premier temps, je n'ai pas bougé. Dans ce genre d'affaire, il faut être très prudent. J'ai été responsable d'un établissement de ce type et je sais de quoi je parle. Il n'y aurait qu'un cas, j'aurais mis ça sur le compte d'un malentendu. Mais il y a eu une convergence de signalements. Voulus ou pas, je pense aujourd'hui qu'il y a bien eu des actes de maltraitance. Après il reste à définir pourquoi. Manque de moyens, manque de formation du personnel ? On attend des réponses », commente Jean Abbad le président d'Allô Maltraitance.

« Cette association n'est pas un organisme officiel », rétorque Yann Bossé qui s'appuie sur les rapports de l'ARS et sur les témoignages d'autres familles enchantées du séjour de leurs parents à la Résidence d'automne.

(1) - Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. (2) - ligne d'écoute : 08 10 84 85 86.

Charente-Maritime · Ars-en-Ré · justice · Faits divers

Les Annonces autour de Charente-Maritime

Terrain
160m² - 18 000 €
MOEZE

Terrain
149 000 €
ROYAN

Mercedes Classe CLS
75 990 €
ROYAN

Vos commentaires 59 Réagir

1 2

AMC
18/01/2013, à 10h07
Alertez

Un an déjà que la direction a changé, des améliorations, mais pas sur les choses les plus vitales. Les suivis de nutrition et d'hydratation sont souvent remplis (quand ils sont remplis) à retardement:donc pas vraiment utiles et il faut demander pour les consulter et donc toujours pas de vraie coopération avec les familles. L'hémorragie de personnel continue: démissions des meilleurs qui ne supportent plus le manque de professionnalisme. La rentabilité dirige, au détriment du personnel et donc des résidents. Pourquoi certaines familles n'ont pas les mêmes tarifs de base? Pourquoi certaines familles ont intérêt à nier et à essayer d'empêcher que l'on dénonce la non bientraitance?
Il reste toujours des 'brebis galeuses' de moins en moins, mais qui font le tort du personnel compétent.
Pourquoi mettre en garde les nouveaux embauchés contre les familles qui interviennent trop souvent!!!
Les empêcher est ridicule, car cela incite à bavarder à l'extérieur et donne l'impression qu'il y a un manque évident de transparence.
Et terminons par un point nettement positif : l'animation.
La nouvelle animatrice est très appréciée des résidents et des familles. Les animations sont bien ciblées: elles sont très fréquentées.

Réagir

AMC
05/05/2012, à 08h35
Alertez

Medica débouté,eh oui!!!
Madame Thévenin reste: bien sûr elle est âgée, mais elle l'était déjà il y a 6 mois.
Les 2 parties déboutées: quelles pressions ???, et toujours la délation, toujours diviser pour règner.
On fait dire aux résidents que certaines familles sont trop présentes: on devrait au contraire les féliciter de ne pas abandonner leurs anciens.
Evidemment ces familles sont toujours des témoins gênants.
Quelques départs encore et les réseaux d'influence seront éclatés, et, enfin une certaine sérénité pourra prendre place dans ce lieu paisible.
Mais il faut, pour l'exemple, que tous les coupables et complices soient punis (on ne repart pas comme cela à zéro en ignorant l'antériorité) donc à suivre...
L'article ci-dessus a fait beaucoup de bien, et pour remettre les pendules à l'heure un nouvel article serait le bienvenu....

Réagir

AMC
26/03/2012, à 09h25
Alertez

Il faut dissocier la violence de la maltraitance qui peut être active ou passive, et il y a la négligence et la notion de non- bientraitance.
Que de confusions!!!!!
Enfin, une réunion de familles qui se sont exprimées , une nouvelle directrice à l'écoute.
Mais certaines familles se défendant de reconnaitre des cas de maltraitance tout en les signalant et les décrivant pour leur parent (force de détails)
L'association ALMA, qui vient de signer une convention avec Médica, est à la disposition de chacun pour écouter ,conseiller et informer (aussi bien les familles que les employés).
N'hésitez pas (vous pouvez garder l'anonymat).

Réagir

dominique perrin
16/02/2012, à 11h04
Alertez

Comment a-ton pu se fier à Monsieur Yann BOSSE, directeur régional de Médica France pour la région Charente Poitou quand ce dernier déclare dans un article du Sud Ouest d'août 2011 que A.L.M.A. " n'est pas un organisme officiel ".
Le groupe Médica France vient de passer un accord avec A.L.M.A.
Il s'agit d'un partenariat constructif et d'une promotion de la bientraitance avec "zéro passivité et zéro tolérance" pour la maltraitance.
Les familles, les résidents et le personnel peuvent donc contacter A.L.M.A. France.
Bravo Monsieur BOSSE pour votre lucidité et votre professionnalisme.

Réagir

OVNI17
15/02/2012, à 08h14
Alertez

Il fait si bon viellir.....

une lycéenne primée: voici son exposé

http://dai.ly//zYQM1i

Réagir

AMC
06/02/2012, à 07h35
Alertez

A suivre.....les enquêtes se poursuivent car il n'y a pas de fumée sans feu.

Très bonne prise en main de la nouvelle Directrice mais quel travail pour tout recadrer.Elle mérite d'être suivie et pour cela d'être informée.

Mais il n'est pas question d'impunité pour ceux qui ont permis de déclancher les affaires, surtout qu'il y a encore eu des maltraitances verbales et certaines personnes ne restent toujours pas à leur place !
Il faut donc continuer l'assainissement.
Reconnaissons que l'ambiance est plus sereine et plus propice à un meilleur travail.

Réagir

kfc
29/01/2012, à 18h12
Alertez

bref

Réagir

AMC
26/12/2011, à 07h33
Alertez

Joyeux Noël!
Pas de goûter pour les résidents, mais la totalité du personnel fêtant Noël à table à l'heure du goûter.
Donc pas de goûter pour les résidents : ordre de la direction....
Mais pas de goûter : pas de visite dans les chambres, et pas de boisson.
Ordre de la Direction: quelle direction? L'animatrice(à qualifier d'après le rapport remis en octobre) qui répond à la place du personnel soignant?

Réagir

thévenin
10/12/2011, à 20h09
Alertez

Tout à fait d'accord avec AMC pour ses deux derniers articles.
Lors de ma première réunion au CVS de l'établissement et la seule à laquelle j'ai été invité malgré mon élection,j'ai posé la question suivante à Monsieur Bossé: "Quand on regarde l'énorme bénéfice fait par le groupe MEDICA FRANCE depuis les dix dernières années, ne serait-il pas plus convenable de rémunérer correctement le personnel et de donner un peu moins aux actionnaires?"
Monsieur Bossé me fit la réponse suivante:" En comptabilité il n'est pas possible de pratiquer le principe des vases communicants".
Cela peut donc signifier que MEDICA FRANCE n'aurait pas l'intention d'augmenter le salaire de son personnel ainsi que ses effectifs pour la résidence d'Automne.

Réagir

AMC
07/12/2011, à 10h00
Alertez

L'émission sur France 5, sur le business des maisons de retraite, diffusée hier soir, est visible, par internet sur le site de la chaîne.
Il y a eu plusieurs milliers d'appels, ce qui confirme bien l'importance du sujet.
Comment expliquez-vous le classement des patrons des sociétés privés parmi les plus grosses fortunes de France??? si ce n'est en partie sur le dos du personnel sous pression, pas payé et des prestations facturées aux familles non satisfaisantes ou simplement non faites.
Que dire des économies faites sur les repas (qualité des repas actuellement inacceptables même dans les cantines scolaires).
Les saucisses, la volaille, les oeufs liquides sont servis plusieurs fois par semaine (cela ne coûte pas bien cher).

Réagir

AMC
07/11/2011, à 10h01
Alertez

Le compte-rendu nouveau est arrivé!!!
Quelques erreurs et omissions :
-l'inspection ARS et CG était inopiné, et à la demande de l'ARS de Poitiers qui reprend d'ailleurs le dossier et suite aux signalements(il n'y a toujours pas de plainte) gérées par ALMA et l'ARS de Poitiers.
Les préconisations correspondent pour une grande partie aux demandes des familles plaignantes et considérées comme du harcèlement et ce depuis janvier 2011.
Si, raisonnablement, les demandes avaient été prises en compte par la direction, aucune procédure officielle n'aurait démarré (il n'y aurait pas eu une hémorragie de personnel).
Actuellement familles, résidents, employés reconnaissent que beaucoup de choses se sont améliorées, mais nous revenons simplement à une situation normale qui n'aurait jamais dû se dégrader.
Ce n'était pas la peine de lapider ces familles, qui ont eu le courage de porter publiquement des récréminations (reconnues et justifiées).
Dommage pour Paul Schram de n'avoir pu passer un été encore, au bord de mer, c'était son vrai seul souhait et les motivations de ses sacrifices.
Je vous laisse à vos réflexions.....

Réagir

OVNI17
13/10/2011, à 20h04
Alertez

L'affaire des 'Acacias' jugée mardi dernier est très intéressante: le tribunal n'a pas banalisé les faits et les commentaires liés aux articles publiés dans 'Midi Libre' montrent bien que les problèmes existent vraiment:il est dommage qu'une partie du personnel de la Résidence d'Automne n'ait pas eu de réactions saines, encourageant ainsi Médica à ne pas faire d'effort sur les formations et les salaires.Heureux les actionnaires (1er avec un bénéfice de 26,5% avant impôt),heureux aussi le fisc, merci Médica.

Réagir

OVNI17
04/10/2011, à 13h12
Alertez

A lire l'article sur 'Marianne' n°754 concernant les maisons de retraite....
Le sujet est vraiment d'actualité: pourquoi faire les autruches ???
Familles et employés mobilisons nous pour améliorer les conditions de vie de nos anciens et pour notre futur.

Réagir

OVNI17
24/09/2011, à 08h42
Alertez

Armel doit aller chercher ses informations dans les poubelles, semble vouloir règler des comptes qui n'ont rien à voir avec la maison de retraite et le sujet cité.
Pour l'instant, toujours pas de procès et Madame Thévenin reste.
Par ses propos Armel met ses collègues dans de mauvaises positions, car il n'a jamais été question de la plupart d'entre elles.
Elle risque par contre de provoquer par ses propos diffamatoires une enquête complète qui n'épargnera personne.....

Réagir

armel
24/09/2011, à 07h56
Alertez

Il n'y a pas de maltraitance à la maison de retraite d'ars en ré.
Cette affaire est montée de toute pièce par thevenin. Les complices chesneau, le docteur amant et le copain journaliste. Tout ce qui est dit dans l'article est mensongé ou a une explication logique qui bien sure n'est pas dans l'article. Les personnes qui savent ne peuvent pas parler à cause du secret médical et aussi car thevenin est rocédurier maladif. Il y a eu déja un procès, il y en a un autre encours et il y en aura certainement à venir. Seul le résultat de la justice compte car des personnes ont pour juger tous les éléments necesaire et pas seulement un article de complaisance. Pour l'instant ça fait 1-0 pour médica qui a gagné le premier et donc thevenin est obligé par la justice de retirer sa mère de la maison de retraite et doit verser des dommages pour avoir harcelé le personnel. la suite à la fin du second procès

Réagir

armel
24/09/2011, à 07h45
Alertez

Il n'y a pas de maltraitance à la maison de retraite d'Ars en ré.
Parler quand on ne sait pas ne sert à rien et ne fait que donner de l'importance à cette affaire montée de toute pièce par thevenin afin de faire tomber la tête de la directrice. Les complices chesneau le docteur amant et le journaliste copain. Tous les faits cités dans l'article sont faux ou ont une explication logique. Les gens qui savent ne peuvent pas en dire plus car il y a le secret médical et surtout avec thevenin les procès passés, encours et à venir. Seul le résultat des procès compteront et pour l'instant ça fait 1-0 pour médica. La justice a ordonné que thevenin retire sa mère de la maison de retraite afin qu'il cesse d'harceler son personnel et paye des dommages et interrets. Vivement le résultat du procès encours.

Réagir

Céline24
23/09/2011, à 11h42
Alertez

En réponse à michelle33,vous êtes avocate? Dans tous les cas merci pour les précieuses informations données qui risquent de faire avancer les choses.En réponse à CATNOIR,quand certains partisans de la maison de retraite divulguent des traits de la vie privée d'une plaignante avec un médecin,on tombe bien bas.S'ils sont mariés chacun de leur coté,ils sont donc amants,chacun jugera! Pour être franche, je ne cautionne vraiment pas ce genre de relations. Mais s'ils sont libres où est le problême? Et s'ils étaient mariés sans que vous le sachiez? De toute façon, cela supprime-t-il les faits de maltraitance reprochés par tant d'autres personnes? Les faits sont là, ils existent.La personne décédée va-t-elle ressuciter? Attention Catnoir, les paroles passent, les écrits restent.Quand OVNI17 écrit que dans la résidence il y'aurait des problèmes de relation (c'est votre boomerang qui vous revient en plein visage mais aussi sur celui de tous vos collégues), pressions , menaces, chantages, vols et addictions (c'est la surenchère), vous comprendrez Catnoir la gravité de vos écrits.S'il s'agit de drogue ou d'alcool, le mot addiction est grave dans une maison de retraite.Le mot chantage ou menace le sont tout autant.Qui peut-être visé par ces mots?le personnel?les cadres?la direction? ou un peu tout le monde? Pensant jeter le discrédit sur ces deux personnes, c'est sur l'ensemble du personnel que cela retombe, bravo!!!

Réagir

Michelle33
19/09/2011, à 13h40
Alertez

...(suite) avec leurs témoignages,ils enfoncent sans s'en rendre compte un peu plus à chaque fois cette résidence et surtout son directeur ou sa directrice qui est seul(le) responsable de son personnel! L'article L313-24 du code de l'action sociale et des familles assure une protection pleine et entière au salarié qui témoigne ou qui relate des actes de maltraitance. Cet article précise même que le collaborateur n'a pas besoin d'apporter la preuve de la réalité des faits qu'il dénonce et surtout que sa direction n'a pas le droit de sanctionner ou de résilier son contrat (arrêt de la cour de cassation du 26/9/2007 donnant effet utile à l'article 48 de la loi 2002-2 et à l'article L.313-24 du code de l'action sociale et des familles).Par contre, c'est tout le contraire. Le fait de ne pas dénoncer des actes de maltraitance est très sévèrement puni par la loi.Une non dénonciation équivaut à une non-assistance à personne en péril article 223.6.Dans le nouveau code pénal, je vous invite à lire dans la notion de responsabilité l'article 434 1.2.3. avec une introduction de la notion "mauvais traitement" plus large que celle de "sévices".

Réagir

Michelle33
19/09/2011, à 13h23
Alertez

Depuis la parution de l' article du Sud Ouest et connaissant le droit français, je suis sidérée par les écrits des défenseurs de cette maison de retraite.Ne connaissant aucun des membres plaignants, je suis donc impartiale. Je ne juge pas mais,constate et surtout j'analyse.Quand je lis" si"vous n'êtes pas content de cette maison, mettez vos parents ailleurs".On peut en tirer les conclusions suivantes: 1°) Il y'a de la place ailleurs. Est-ce la vérité? Toutes les maisons avaient une longue liste d'attente quand j'ai souhaitée placer mon père! Il n'y en avait qu'une qui possédait plusieurs chambres de libre, mais elle avait très mauvaise réputation.2°) En les mettant ailleurs vous en aurez terminé avec la maltraitance. Est-ce certain? 3°) Quand ils seront ailleurs, vous ne reviendrez plus dans l'établissement, vous ne vous apercevrez plus de rien, et vous n'en parlerez plus.La maltraitance pourra perdurer. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Que dirait-on du raisonnement suivant: il y'a un criminel dans tel quartier, changez de ville! Ne vaut-il pas mieux arrêter le criminel? D'après tous les témoignages, dont celui de l'association ALMA (reconnue par les plus hautes autorités), peut-on croire une seconde que les nombreux plaigants inventent tout ce qu'ils reprochent? N'y a t-il pas eu un mort? Certains témoignages, sur la défense de l'établissement écrits par des personnes qui visiblement y travaillent, ont peur d'une sanction ou n'ont pas la con

Réagir

pitche94
17/09/2011, à 13h31
Alertez

tous les propos de ces familles qui se plaignent de la prise en charge de leurs familles dans cette structure, cela me fait doucement rire! Avant de blamer le personnel soignant, avez vous deja suivi une journée de travail d'une aide soignante?!Etant moi meme aide soignante depuis quelques années, d'après mon expérience, les familles ont beaucoup de mal à concevoir que leurs proches veillissent et malheureusement perd de l'autonomie. Justement, nous le personnel paramédical on est la pour prendre soin d'eux au maximum que ce soit sur le plan physique que relationnel. Le seul reproche que je peux trouver dans beaucoup de structures que ce soit public ou privé c'est le manque de personnel mais surement pas le manque de professionnalisme! Je rejoins certaines personnes en affirmant que c'est compliqué de prodiguer des soins d'hygiène à une personne qui refuse ou bien qui est violente physiquement et verbalement envers le personnel, souvent lié à leurs pathologies. De toute façon il n'aura jamais de solution à ces "soit disant actes de maltraitances", alors donné une douche de force ou respecter son choix mais ne pas lui faire sa toilette? dans les 2 cas nous sommes "potentiellement maltraitant". Pour ces familles qui se plaignent, changé vos proches de structures, vous verrez que malheureusement c'est pratiquement partout pareil, le manque de personnel est toujours présent. On fait un beau métier, malgré la difficulté au quotidien, c'est un métier par passion.

Réagir

OVNI17
16/09/2011, à 08h22
Alertez

A Catnoir et AVC : désinformation et intox et attention en abordant des terrains glissants comme les vies personnelles car il y a en beaucoup d'autres qui touchent directement le bon fonctionnement de la résidence (relations, pressions, menaces, chantage, mais aussi vols, addictions.....)
Vous avouez vous-même par ces commentaires qu'il y a de nombreux problèmes et commérages et que vous ne vous êtes pas renseigné directement (ON vous l'a dit et ON continue de vous manipuler).
L'ARS a bien reçu les notes de Monsieur Schram et les avait réclamées après le contrôle. Pour Monsieur Thévenin, il n'y eu qu'un référé, il n'y a pas eu de procès ni de plainte.
Les départs souhaités ne résoudront pas les problèmes, mais les garderont en secret dans la résidence. Ils existaient déjà avant l'entrée de ces familles (voir un des premiers commentaires).
Il est également question d'une autre résidence du groupe et sur le 'net' des employés se plaignent dans d'autres départements.
Il ne faudra pas dire : ah je ne savais pas parce que ce n'est pas excusable.

Réagir

A V S
16/09/2011, à 02h13
Alertez

JE VOUDRAIS TEMOIGNER AU SUJET DE L'article ,paru au mois d'aout ,qui mettais en doute les comprtences de la direction ,ainsi que de l'equipe
pluridiciplinaire qui prend soin des residents , tous au long de l'anne"é,; J'ai travailleé comme Aide Soignante dans la structure ,effectuant plusieurs contrats de remplacements, concernant les deux familles de plaignants,qui ont par leur actions ,humilieé, salit et mis en doute ,la qualité des soinsapportés aux personnes agées, dependantes en fin de vie ou autonomes ;
Ils ont deliberements, mentis ,inventés de toutes pieces,leurs accusations ;
Cet etablissement,et un HEPAD et 95 POUR CENT DES RESIDENTS SONT SATISFAIT VOIRE TRES SATISFAITS!! ,des soins , de l'animation du service au restaurant,et de l'attention qu'ont leurs portes ! tout au long de l'anneé; Ceci n'est qune enorme "mascarade", pour comme Mc , l'a dit a de nombreuses personnes faire virer la directrice ;
Ceci s'appelle "un delit de sale gueule" envers elle ;Tous les

elements, negatifs cdeclarés dans Sud Oest sont faux et ca grace, a une tracabilité journaliere ils peuvent etre dementis,;l'equipe est constitueé de professionnels de santé ,et est a l'ecoute des familles et des residents bien sur! en outre qu'un medecin le docteur Rouquette,cauione les agissements de ces deux familles,est a mon avis un non sens ,et de ce fait il honore pas le sement D'hypocrate,qu'il a signé comme tous ses confreres; "le mensonge, la mauvaise foi ,caracterisé en so

Réagir

catnoir
15/09/2011, à 20h33
Alertez

pour ma part j ai vraiment du mal a comprendre et meme a croire que si il y avait réelle maltraitance ou negligence que l ARS et la DASS n auraient rien trouvé!! ceux sont des organisme reconnus et agrées si il y avait la moindre suspition une enquete aurait été ouverte! d autre part si Mme Cheneau en est si sure pourquoi laisse t elle sa mère???et que dire de Mr Thevenin qui est en procés avec cette maison de retraite pour LES FORCER A GARDER SA MERE si elle est si mal prise en charge!!
De source sure mme Cheneau N A JAMAIS DEMANDER ni fait le moindre dossier pour que sa mère soit prise ailleurs!! et pour finir je ne pense pas que le Docteur Rouquette soit impartial et objectif quand on connais SA RELATION AMOUREUSE avec Mme Cheneau!
pour conclure je dirais que ces 2 individus sont des gens qui s ennuient et qui sont de toute évidence médisants et nuisants pour notre petite ile..

Réagir

lorelei
15/09/2011, à 18h14
Alertez

je voudrais juste dire aux personnes qui ecrivent ce genre d'article qu'il est injuste d'incriminer comme ca une maison de retraite, que c'est le systeme qui veut que ca se passe comme ca a mon gout il faut se plaindre des organismes tels que la dass,et d'autres qui gere en bonne partie les maisons de retraite et qui accordent ou pas du personnelles, a mon avis si chaque directeur ou directrice pouvait embauché et ainsi eviter des erreurs , des accidents ils le feraient... a cause de ce genre d'article les maisons de retraite et leur soignant ont mauvaises reputations ce qui fait peur aux residents et futurs et fait encore plus culpabilisé leurs familles... en revanche je sais qu'il reste encore quelques mauvaises maisons, mais elle ne sont pas gerer par medica france a mon avis...

Réagir

OVNI17
15/09/2011, à 08h45
Alertez

Il est pourtant question d'une personne qui se plaignait de ne pas avoir de douche et réclamait qu'on lui lave les cheveux. Il y en a d'autres!!!!
La nouvelle affaire dans l'Hérault parle de la mise en cause de seulement 2 personnes et pas du reste du personnel: c'est toujours le cas. A lire sur Midi Libre l'article et les commentaires concernant la maison de retraite 'les Acacias' dont plusieurs chaînes de TV en ont parlé hier.
Il n'a jamais été écrit que tout le personnel était maltraitant.
Mais le fait de nier les négligences de certains rend les autres complices (employés et familles).
Les démissionnaires (dont il y a des témoignages) disent ne pas avoir été entendus et ne pas avoir supporté les pressions et le manque de temps à consacrer aux résidants (d'où négligence).
Ce sont des explications et non des excuses.....

Réagir

lorelei
14/09/2011, à 21h10
Alertez

donc effectivement je suis tout a fait d'accord sur l'hygiene, mais a quel prix celui de la maltraitance et bien je regrette je ne suis pas d'accord on compose comme on peut mais en essayant de respecter au max les personnes , autant que j'aimerais qu'on respecte mes parents mon mari ou moi meme et n'oubliez pas que un jour peut etre vous serez a leur place....

Réagir

lorelei
14/09/2011, à 20h43
Alertez

avez vous deja essaye de laver une personne de force , avais vous vu un homme se debattre ,taper, hurlé, pleuré!!! avez vous essayé de vous mettre a la place de ces personnes qui ont eu une vie normal, qui avait des responsabilités des gens comme vous et moi;qui etaient maitre de leur vie et a qui un jour on dit qu'on va le placé en maison de retraite qu'on va lui vendre sa maison et a qui ont qui on dit quand manger quand boire quand se laver quand se lever quand se coucher, et imaginez quelle serait votre reaction, ensuite mettez vous a la place de l'aide soignante qui est humaine , elle qui entend les cris et les pleure de detresse de cette personne et qui recoit les coups qui vont avec, qui doit faire face a l'opposition de la personne mais aussi des contraintes de la societé

Réagir

KAHINA
12/09/2011, à 15h51
Alertez

en réponse à lorelei
Donc c'est normal de ne pas les laver?
en réponse à titia
Vous insinuez que parce ce sont des témoignages de personnes âgées qui n'ont pas leurs tetes, il ne sont pas fiables?
Alors si un enfant de 3 ans rentre à la maison et dit à ses parents qu'il s'est fait tapé par la maîtresse, on ne doit pas le croire parce qu'à cet âge un enfant raconte beaucoup d'histoires (et a donc la

même crédibilité qu'une personne agée)? Le manque de crédibilité suffit à ignorer les faits?

"Cette maison de retraite est chaleureuse et accueillante", elle est aussi très tape à l'oeil, j'ai moi même un proche dans cette maison de retraite.
Bien sûr,la décoration est magnifique, mais pourquoi mettre une moquette où les personnes avec déambulateurs ne peuvent pas circuler? POurquoi ne mettre des rampes que d'un seul côté? Les personnes ayant des cannes ne sont pas ambidextres? elles ne font jamais le trajet que dans un seul sens? Autre fait, je suis arrivée il y a quelques années, au moment des choix du lit, lorsque la directrice a envoyé ballader une aide-soignante qui tentait de lui expliquer que le lit n'était pas pratique pour relever un malade trop lourd. Mais peut-être ce lit était-il beau ou moins cher que d'autres pour madame la directrice?!
Bravo pour une maison de retraite médicalisée, très bien pensé!

Réagir

KAHINA
11/09/2011, à 17h15
Alertez

En réponse à murayboz,
Je ne comprends pas, en vous reposant sur le fait que seules deux familles aient témoigné, et en mettant en doute leur propos et leur intégrité , vous estimez que leurs plaintes ne sont pas légitimes? Alors s'il y a seulement eu un décès, une chute, une négligence quant aux repas et aux médicaments,(et je doute fortement que ce soit les seuls évènements qui aient eu lieu dans cette maison de retraite), cela n'est pas suffisant pour incriminer la maison de retraite, que faut-il? un quota de décès, de chutes? et que les plaignants soient irréprochables? Quelle honte! même un seul cas devrait suffire à redoubler de vigilance.

Réagir

KAHINA
11/09/2011, à 17h12
Alertez

En réponse à titia222 du 22 août
Je ne pense pas que ces personnes incriminent tout le personnel, simplement tout le monde ne peut être innocent!
Il y a pour certains une culpabilité directe, ceux qui sont à l'origine des négligences (oubli de repas, médicament, toilette non faite,etc), mais aussi, une culpabilité indirecte qui n'est pas à négliger concernant tous ceux osent fermer les yeux sur ce qu'il se passe, dans ce genre de métier, cela est inacceptable. On ne peut pas se dire chacun pour soi, la santé et le respect de la personne prime sur la protection de ses collègues ou amis. Une personne qui ne fait pas correctement sont travail est à dénoncer.
Ce que je ne comprends pas, c'est que si cela se passait dans une crèche, cela serait la pire des choses sur terre, mais dans une maison de retraite,ce n'est pas si grave...La vie et le BIEN-ETRE d'une personne âgée ont donc si peu d'importance?! Pourquoi? Parce qu'ils vont bientôt mourir, parce qu'ils n'ont plus vraiment leur tête? alors ce n'est pas grave, demain ils auront oublié...
Concernant ce que vous dites sur la formation medica, où toute autre formation d'ailleurs...Laissez moi rire! Ne connaissez-donc vous pas de personnes incompétentes dans votre vie, n'avez-vous jamais eu de reproche à faire à d'autres corps de métiers? ça m'étonnerait. Ce n'est pas parce qu'une personne est formée, qu'elle est compétente et consciencieuse, cet argument ne signifie rien!

Réagir

AMC
11/09/2011, à 15h30
Alertez

Au contraire, ce n'est que le véritable début: vous avez oublié de vous renseigner auprès des autorités compétentes.
Madame Thévenin ne peut pas être mise à la porte (d'ailleurs elle est toujours là): vous êtes trop crédules.....

Les résultats des contrôles n'arrivent que maintenant, mais ils vont continuer.

Rectifications:
-les plaintes évoquées par votre sous-directeur ne sont que des signalements et il n'y a pas eu de procès , mais il peut être à venir !!!
Le fait de ne pas signaler rend complice.

Madame Thévenin est encore tombée il y a 3 jours, sans que la famille et le médecin soient prévenus..... ON PERSISTE ET ON SIGNE

Réagir

coucoune
11/09/2011, à 12h32
Alertez

voilà, c'est fini... normal... qu'aviez-vous à gagner Mr Thévenin et Mme Chesneau ? il paraît que vos mères respectives sont toujours résidantes de la Résidence d'Automne... je serais un peu gênée à votre place. Tout ce mal pour rien !!!

Réagir

IDEE
01/09/2011, à 14h24
Alertez

AYANT ETE PRESENT A PLUSIEURS REPRISES DE CONVERSATIONS ENTRE PARENTS DE PERSONNES PLACEES,AINSI QU'AVEC UNE PREPOSEE AU BON DEROULEMENT DE L"ORGANISME.
JE PUIS DIRE, QU'IL EST INDENIABLE QUE PROBLEMES, IL Y A !!!

Alors que faire ? IL FAUT ETUDIER- REVOIR, QUELQUES

ELEMENTS QUI FURENT LES OBJETS DE GRIEFS.

ETANT UN VIEUX DE LA VIELLE, CONNAISSANT PARFAITEMENT DES DIZAINES DE " MAISONS DE REPOS " Où JE ME RENDAIS, JE PUIS AFFIRMER QUE TRES SOUVANT IL Y A DE QUOI REDIRE SUR CERTAINS POINTS, POUR LE BIEN ËTRE DES PERSONNES CONFIEES POUR LEUR PROTECTION !

Donc sans rentrer dans le detail des REACTIONS au sujet traités par le journal daté du Lundi 22 Août 2011, je voudrais que l'on se souvienne des bases règlementaires propres à ces institutions.

Qu'il soit bien entendu et même IMPERIEUX que mis à part de la question "MEDICAL", il FAUT METTRE L'ACCENT SUR LE COTE "Social", car ce dernier est le "LIEN "INDISPENSABLE pour arriver a exercer sa mission comme VOULU !!!
(justifiant ainsi l'attente tant des personnes confiées et de celle qui pour divers bons motifs demandent de bien s'occuper de leur amis ou parents Contre monnaie sonnante et trébuchante.

Revenant de vacances, de votre région,je voulais donner mon avis, modeste, mais d'expériences vécuent par ailleurs où le même son de cloche existait.
Merci de m'avoir lu . IDEE le 01-09-2011

Réagir

lorelei
31/08/2011, à 10h07
Alertez

sans compter que nous savons a quel point les personnes agées aime l'eau c'est bien connu... et oui il faut savoir que peu aime la douche, la plus part n'ont pas connus ca naturellement comme nous...et que les mettres de force ca s'appelle de la maltraitance!!!

Réagir

Virginie Hervé
30/08/2011, à 22h28
Alertez

bonjour,
je tiens à soutenir tout le personnel de la "Résidence d'Automne" D'Ars en Ré qui fait partie du groupe Médica France car je suis AMP dans ce même groupe et je connais très bien son fonctionnement et la formation du personnel qui y est permanente.je trouve incorrect de remettre les fautes sur le personnel qui je pense fait du mieux qu' il peut avec les moyens attribué par la DDASS à nos structures.
Les soignants ne sont pas des "méchants et maltraitant" comme les reportages le montre souvent.Nous sommes attentionnés en permanence, souvent les résidents nous considèrent comme "faisant partie de la famille".Il faut bien comprendre que nous sommes une collectivité et que le temps apporté à nos résidents doit être le même pour tous...

Réagir

Jean M
30/08/2011, à 12h09
Alertez

J'ai une amie qui travaille toujours dans cette maison et qui a peur de témoigner vu les pressions faites par la direction auprès du personnel.Monsieur Felsenberg,élu au conseil de vie tout comme madame Chesneau et monsieur Thévenin,n'a siégé qu'une seule fois pour prendre la décision de mettre madame Thévenin à la porte.D' après la loi, mettre une personne de plus de 90 ans à la porte quand on a rien à lui reprocher est un acte "de maltraitance caracterisé".Monsieur Felsenberg vous n'êtes pas crédible puique vous ne venez que quelquefois dans l'année pour voir votre soeur. Quand vous annoncez que les autorités sanitaires: "attestent que cette institution fonctionne très correctement" avez-vous lu le rapport? En êtes vous si certain? Mon amie travaillant sur place n'en fait pas du tout la même analyse que vous.D'après tous les renseignements que mon amie posséde et entend il n'a jamais été question de faire fermer cette résidence par les familles concernées.Celles-ci souhaitent juste un personnel plus nombreux afin que des soins corrects et qu'un suivi sérieux soit assuré dans cet établissement de 2500 à 3000 euros par mois,et dont les actionnaires ont touché 12% de revenus depuis ces 10 dernières années.Tout le monde peut consulter le site de Medica-France pour vérifier la véracité des faits et voir d'après les syndicats l'énorme probléme du personnel sous payé et soumi à une cadence infernale.

Réagir

AMC
30/08/2011, à 08h02
Alertez

je pense que vous n'étiez pas habilité à prendre position pour mettre Madame Thévenin à la porte, Monsieur FELSENBERG, surtout que cette réunion était la première pour vous: vous étiez absent aprés votre élection et vous n'avez pas participé aux débats qui sont actuellement toujours de circonstance. D'ailleurs le compte-rendu plus que succint avait été qualifié par l'ARS de POITIERS comme un ordre du jour et non comme un compte-rendu de CVS;
A la réunion extraordinaire, il n'y avait aucune des personnes concernées(ni la directrice, ni les médecins, ni la famille), les conséquences ne pouvaient être que déplorables. Demandez, Monsieur, l'affichage des 2 derniers rapports, comme cela se faisait auparavant, et les familles et le personnel se feront leur propre opinion.
je vous signale, mais le savez-vous peut-être, qu'il avait été question de se séparer de Monsieur Schram.

Réagir

what'up
29/08/2011, à 19h52
Alertez

Bravo pour tout l'éclairage apporté par vos différentes réactions et qui permettent de mieux comprendre les choses. Au travers de ce débat se pose la question de notre devenir à tous et la culpabilité que peuve ressentir certaines familles lors du placement d'un parent. Elle exige des stuctures qu'elles fassent ce qu'elles ne sont pas capable de faire du matin au soir pour leur parent et souhaiterai un service individuel alors que les structures pour rappel sont des collectivités avec les limites que cela offre dans la prise en charge alors que ceux qui exigent un service individuel gardent leur parents et domicile et qu'ils répondent du matin au soir aux demandes de leur parent et après ils pourront se permettre de juger le travail qui est fait dans les structures. Le personnel fait son travail et bien plus car c'est lui qui donne de l'affection au quotidien et ce personnel est remarquable

Réagir

catherine vera
29/08/2011, à 19h28
Alertez

maison de retraite d'ars en re
j'ai moi même fait partie du CVS pendant qqlles années, ma mère ayant été pensionnaire pendant 4 années a la residence d'Automne
1- aucune négligence tant sur le plan physique que médical
2- une écoute attentive du personnel(soignant- aide soignante-et d'entretien)
3-une propreté irreprochable car permanente
4-quant à votre réflexion sur le fait de NE PAS DOUCHER un TETRAPLEGIQUE: je peux vous en parler en connaissance de cause, car je suis moi-même la maman d'un tetraplegique.Il est très long et difficile de doucher un tétraplégique:par contre, quotidiennement,mon fils est lavé au gant (comme le fût mr Schram)
mon fils travaille, il est marié, père de famille et à ce jour,personne ne s'est plaint de son manque d'hygiene!!!!
IL est navrant d'écrire de telles inepties sans s'être documenté sur le quotidien d'un TETRAPLEGIQUE....
5-les relations personnelles de Madame CHESNEAU avec un des médecins traitant de l'établissement,peuvent a priori fausser TOUTE OBJECTIVITE

Réagir

philippe felsenberg
29/08/2011, à 19h11
Alertez

pourquoi s'évertuer à vouloir démolir une institution qui fonctionne très correctement ainsi que l'attestent les autorités sanitaires et la quasi totalité des familles.

Pourquoi mentir, et/ou ne pas dire la vérité.

Cet article est un article de complaisance, l'enquête avant parution de l'article n'a pas été faite conscensieusement.

après recherche, c'est déjà la même plume qui avait écrit un papier sur les "déboires de Mr Thévenin.Et que dire sur la déontologie du médecin trop impliqué personnellement pour être réaliste.

Je suis indigné par la bassesse de ces délateurs.

Réagir

lorelei
29/08/2011, à 16h17
Alertez

la maltraitance c'est aussi au moment ou on place une personne contre son grès et ca n'empeche que... alors critiquer au tant que vous voulez les maisons de retraite mais un jour ou l'autre que ce soit pour soi ou un proche on est ammené a y aller et quand on va souvent en visite on se rend compte du travaille qui y est prodigué et que le mot maltraitance est tres large et que bien souvent seul le linge est maltraité... et il ne faut pas oublié que bien des personnes sont laissé seul et sans visite ,demander leur a eux ce qu'il pense du personnel et des maisons qui prennent soin d'eux, sans quoi ils serait vraiment seul...

Réagir

OVNI17
29/08/2011, à 15h42
Alertez

MERCI,
Dans 'L' Or Gris' cité dans l'article et que je conseille de lire (je ne touche rien pour la promotion de ce livre), la définition de OVNI pour ces résidents est : objet vivant non identifié.
Merci pour eux , car les détracteurs de l'article les ont oubliés: ils défendent leur place et oublient qu'un jour ils seront des 'OVNI'et que pour la plupart leur famille ne les accompagneront pas.

Réagir

LEMAIRE EVELYNE
29/08/2011, à 12h00
Alertez

Suite à l' article d'OVNI17, j'ai acheté Ca m'intéresse et j'ai lu avec grand intéret la page 21.Ce spécialiste décrit l'enfer dans les maisons de retraite. On a l'impression que l'auteur de cet article est chacune de ces familles.Ne perdez surtout pas courage dans ce combat,je suis de tout coeur avec vous contre la maltraitance envers les personnes agées.

Réagir

coucoune
28/08/2011, à 20h39
Alertez

mais qui êtes-vous AMC ????

Réagir

armel
27/08/2011, à 22h24
Alertez

Il est surprenant de constater qu'à chaque fois qu'il y a un article qui parait dans sud-ouest concernant Mr THEVENIN qu'il soit signé par Thomas BROSSET!Un copain peut-être? Il est surprenant que Mr ROUQUETTE soit le médecin traitant des 3 familles concernées par les attaques!!!un copain sûrement? Il est surprenant que le Président d'ALMA se permette d'affirmer qu'il pense "qu'il y a bien eu des actes de maltraitance" sans avoir procédé à aucune vérifications auprès des organismes de tutelles compétents tout comme le journaliste qui signe l'article. Comment se fait-il que le médecin traitant de Mme PERROUD n'ait pas constaté son bassin supposé fêlé lors de ses venues quotidiennes et fait de signalement à ce moment là!!!! car en EPAHD se sont les médecins traitants qui font les prescriptions. Mr THEVENIN et Mme CHESNEAU veulent la tête de la directrice et il est honteux qu'ils instrumentalisent leurs mamans et une personne décédée pour y parvenir au mépris de toutes les personnes qui s'occupent au quotidien d'eux. Pour en revenir au fait que Mme PERROUD soit inscrite à ST MARTIN et qu'il n'y ait pas de place je suggère qu'il n'y a pas que SAINT MARTIN, il y a LA TONNELLE à STE MARIE et bien d'autres EPHAD aux alentours de LA ROCHELLE.

Réagir

AMC
27/08/2011, à 08h08
Alertez

Madame Perroud est en liste d'attente comme d'autres résidents de la Résidence d'Automne pour la maison de retraite de Saint-Martin. Depuis ses 2 hospitalisations d'une durée de 7 semaines (voir l'article: pour déshydratation et dénutrition),il y a bientot 2 ans, elle n'est pas prioritaire. Que faire?

Réagir

OVNI17
26/08/2011, à 19h04
Alertez

L'article, page 21, du mensuel d'aout de "Ca m'intéresse", décrit bien le meme contexte. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un concours.

Réagir

coucoune
26/08/2011, à 12h17
Alertez

la suite... croupir dans ce genre de maison. Et même, Monsieur Thévenin ne veut pas retirer sa mère !!! le comble de la maltraitance pour un fils. Les habitants d'Ars, les résidants et leurs familles, le personnel qui a une excellente réputation, tout le monde souhaiterait que cessent ces méchancetés. Accusateurs comme victimes, personne n'a rien a gagner.

Réagir

coucoune
26/08/2011, à 12h12
Alertez

Je suis très perplexe sur le bien fondé de toutes ces accusations...je me suis renseignée et j'ai appris que la mère de Mme Chesneau est dans cet établissement depuis 7 ans... que la mère de Mr Thévenin est dans cet établissement depuis 18 mois... quand au citoyen belge je crois qu'il n'avait pas 97 ans... ne peut-on parler de "maltraitance active" de la part des familles ? en ce qui me concerne je n'aurais pas laissé mes parents croupir da

Réagir

Solymar
26/08/2011, à 10h06
Alertez

Dans une maison de retraite Publique du 47 , j'ai entendu dans une chambre contigüe à celle où je me trouvais une employée gifler et maltraiter un vieux monsieur qui gémissait ; elle ignorait ma présence . Je l'ai signalé aussitôt à l'infirmière responsable qui m'a répondu " Oui nous savons qu'elle agit ainsi mais nous ne pouvons rien faire " !!!...Je regrette encore de ne pas avoir porter plainte pour ce vieux monsieur que je ne connaissais pas ..
Dans cette maison de retraite , la directrice , obsédée par la minceur , a fait administrer de l'Isoméride aux résidents qu'elle jugeait trop gros au détriment de leur santé...entre autre négligences ou abus ..
Quant à l'affirmation des 80 % de maltraitance qui ont lieu au domicile ..il est bien connu que l'omerta ,le corporatisme ou la peur des sanctions ainsi que la condition des résidents et l'ignorance des familles ne pouvaient éclairer ce rapport !
Bien que feignant de déplorer le manque de participation des familles , les responsables de CERTAINES maisons de retraite n'aiment pas que leurs résidents aient trop de visite ou de vigilance de leurs proches .
La meilleure démonstration est cette réponse bien connue de "la porte est ouverte " ...c'est la seule alternative offerte à ces abus !
Et je souligne que je ne fais pas une généralité et que je respecte ceux qui exercent leur métier avec respect et empathie .

Réagir

1 2

Réagir

DES MAISONS MOINS GOURMANDES EN
Les Bâtisseurs d'Ici, constructeur traditionnel ou contemporain en Charente et Charente Maritime
www.batisseursdici.fr

MAISADOUR
MAISADOUR, le sens de la terre
www.maisadour.com

GLASSOLUTIONS SAINT-GOBAIN
Toutes les solutions verrières pour l'aménagement intérieur et les fenêtres.
www.glassolutions.fr

RACHAT DE CREDITS
Regroupez vos crédits avec j'emprunte Moins Cher. Simulation gratuite et sans engagement.
www.j-m-c.fr

Dénouement sanglant de la prise d'otages en...

Portrait : qui était Yann Desjeux, l'otage...

Bayonne Anglet · Mont-de-Marsan · Dax · Saint-Vincent-de-Tyrosse

Gradignan (33) : deux retraités agressés et...

Bordeaux

Neige et verglas : la Dordogne et la Charente...

Bergerac Angoulême · Cognac

65% des Français favorables à l'intervention...

© www.sudouest.fr 2013